



Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 14 mars 2019

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 14 février 2019
2. Explications sur la situation au sein du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean (MUDAM) (demande du groupe politique CSV du 25 janvier 2019)
3. 7450 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019
- Rapporteur : M. André Bauler
- 7451 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 - 2022
- Rapporteur : Monsieur André Bauler
- Examen du volet budgétaire de la Culture
4. Divers

*

Présents : M. André Bauler, M. Marc Baum, M. Eugène Berger, Mme Djuna Bernard, M. Franz Fayot, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. Roberto Traversini
M. Marc Goergen, observateur

Mme Sam Tanson, Ministre de la Culture
M. Jo Kox, M. Luc Eicher, du Ministère de la Culture

Mme Suzanne Cotter, Directrice du MUDAM

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Georges Mischo, Mme Lydie Polfer, M. Claude Wiseler
M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : Mme Djuna Bernard, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 14 février 2019

Le projet de procès-verbal de la réunion du 14 février 2019 est approuvé.

2. Explications sur la situation au sein du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean (MUDAM) (demande du groupe politique CSV du 25 janvier 2019)

Mme Octavie Modert explique que la demande de mise à l'ordre du jour du groupe parlementaire CSV vise à entendre Mme la Ministre de la Culture et Mme la Directrice du MUDAM en leurs explications au sujet de la situation au sein du MUDAM et à connaître leurs démarches afin de faire retourner la sérénité au sein de l'institution culturelle. Même si les révélations récentes dans la presse concernent la gestion quotidienne, l'oratrice souhaite néanmoins recevoir des explications : s'il existe réellement un malaise au sein de l'équipe, quels remèdes entend dès lors appliquer la directrice ?

Par ailleurs, l'oratrice demande quel est le rôle du conseil d'administration du MUDAM dans la gestion quotidienne.

Enfin, elle souhaite connaître la réaction de la directrice suite à l'augmentation de la dotation étatique.

Mme la Ministre rappelle que le MUDAM a, dès l'idée de sa création, été sous les feux de la critique. Les directeurs successifs ont plus ou moins été soutenus par le public et la politique. Suite à la démission du dernier directeur, la direction du Musée a dû faire face à un vide pendant près d'un an. Dans ces conditions, il est indéniable que l'équipe en place a souffert. Les remarques et doléances exprimées par le personnel ont été prises au sérieux et ont débouché sur des discussions fructueuses. Un consultant externe a été chargé d'évaluer la situation et de proposer des moyens d'action.

Par ailleurs, il y a eu récemment trois nouvelles nominations au conseil d'administration : Jo Kox, Danielle Igniti et Patrick Majerus.

La directrice du MUDAM, Mme Suzanne Cotter, précise d'emblée tout le sérieux qu'elle accorde à son rôle et à ses responsabilités. Très motivée pour accepter sa nomination au poste de directeur, elle avoue néanmoins avoir sous-estimé l'histoire difficile de l'institution. Elle rappelle qu'un changement de direction révèle fréquemment un manque d'alignement du ou d'une partie du personnel avec la nouvelle direction, qui se traduit – dans certains cas - par des départs. Ainsi le changement de direction au sein du Casino, forum d'art contemporain, a provoqué le départ de 25% du personnel. La fusion de la Philharmonie et l'OPL s'est également traduite par le départ de 25% du personnel.

Le MUDAM a connu 4,5 (4 postes à temps plein et un temps partiel) départs en 2018, et 2 en 2019 (sur un effectif total qui fluctue entre 46 et 50), étant précisé qu'il s'agit de départs volontaires et non de licenciements. Ces départs, certes regrettables, représentent d'un autre côté l'opportunité de procéder à de nouveaux recrutements. Aussi, l'année dernière, le conseil d'administration a accordé une hausse considérable du budget des ressources humaines, destinée à financer la création 6 postes nouveaux, dont 4 pour soutenir les postes existants.

Le processus d'échanges avec le personnel, entamé il y a quelques semaines, vise à identifier les préoccupations et les priorités. Les échanges se font sur base volontaire et anonyme. L'évaluation à 360°, opérée par le consultant externe, aboutira à un rapport attendu début avril. Un plan d'action sera déterminé sur base de ce rapport. L'ambiance s'est d'ores et déjà améliorée.

En ce qui concerne le budget du MUDAM et l'augmentation de la dotation, il est précisé que la masse salariale représente 56% alors que l'infrastructure, l'entretien et les frais de fonctionnement absorbent 25%. Les quelque 20% restants sont consacrés à la programmation, d'où le besoin de trouver d'autres moyens de financement.

Pour ce qui est du budget d'acquisition, après avoir été baissé en 2014 à quelque 100.000 euros, il a désormais retrouvé son niveau historique de 600.000 euros. Il est prévu de l'augmenter graduellement pour atteindre 900.000 euros en 2022.

Au sujet du conseil d'administration, il est précisé qu'après une phase transitoire, entre la démission du directeur précédent et l'arrivée de Mme Cotter, celui-ci a retrouvé son rôle réel et n'est plus impliqué dans la gestion quotidienne de l'institution.

3. 7450 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019

7451 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 - 2022

Examen du volet budgétaire de la Culture

Evolution globale

En ce qui concerne l'évolution globale du budget consacré à la culture, le projet de budget 2019 par rapport au projet de budget 2018 affiche une progression d'environ 2,9% (cf. tableau annexé). Toutefois, ce chiffre doit être mis en relation avec une série de changements :

- Les salaires des employés et fonctionnaires du Ministère de la Culture (environ 5,5 millions d'euros) ont été intégrés dans le budget du Ministère de la Culture, alors qu'ils figuraient auparavant sous le Ministère de la Fonction publique.
- La langue luxembourgeoise et l'enseignement musical ont été transférés, conformément à l'accord de coalition, vers le Ministère de l'Education nationale, ce qui se traduit par le transfert des crédits y relatifs (soit environ 16 millions d'euros).

Priorités

Une des priorités de Mme la Ministre est le soutien de la création, et plus particulièrement la lutte contre la précarité du secteur culturel, notamment du secteur des arts de la scène. Le projet de budget 2019 n'a pas offert beaucoup de marge de manœuvre, étant donné que les valeurs clés ont été fixés par le gouvernement précédent. Toutefois le gel de la dotation de la Philharmonie au niveau de 2018 a permis de dégager 1,175 million d'euros qui a pu être réaffecté de la manière suivante :

- La hausse d'environ 763.000 euros de l'article budgétaire relatif aux conventions, afin de mieux soutenir les centres culturels régionaux et les petits théâtres ;
- 70.000 euros ont pu être prévus au titre de « Participation de l'Etat au financement des festivals de théâtre: conventions avec des associations » ;
- La hausse de 92.500 euros de l'article 43.007 « Subsidés aux communes pour la réalisation d'activités culturelles » ;
- La hausse de l'article 74.071 « Acquisition d'œuvres d'art » afin de soutenir les artistes plasticiens.

Il est précisé que le niveau des réserves de la Philharmonie devrait lui permettre de subvenir à ses besoins lors des deux prochaines années.

Par ailleurs, Mme la Ministre entend indexer les conventions conclues avec le secteur culturel à partir de 2020, pour éviter que les charges salariales se développent au détriment de la création. Des réflexions sont également menées autour de la création d'un code de déontologie pour mieux respecter les droits des artistes.

Variations principales

Les dotations des instituts culturels de l'Etat progressent de 16,1% par rapport à 2018. Toutefois, cette hausse doit être relativisée eu égard au transfert des salaires des employés et fonctionnaires détachés du budget de la fonction publique vers les instituts respectifs.

La dotation du CNRA, qui augmente de quelque 41%, vise entre autres à financer la valorisation du site de la villa gallo-romaine de Schieren.

La progression de quelque 20% de la dotation de la Bibliothèque nationale entend couvrir les frais occasionnés par le déménagement et ceux liés à l'engagement de personnel supplémentaire.

L'article 33.002 « Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie" » dans la section consacrée au Musée national d'histoire naturelle a été augmenté de 282.500 euros afin de recruter un chercheur en géophysique et un ingénieur technicien.

La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean" augmente de 964.000 euros par rapport au budget voté 2018.

L'article 33.009 « Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Capitale européenne de la Culture 2022" » reste au même niveau qu'en 2018 à 4.000.000 euros.

Le projet de budget 2019 prévoit par ailleurs 371.122 euros pour la réalisation d'une enquête statistique nationale sur le secteur culturel.

La participation au financement des activités de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle (« ALAC ») augmente de 42 % pour couvrir l'adaptation des salaires et l'organisation de la participation luxembourgeoise à la Frankfurter Buchmesse.

L'article 12.309 « Coordination de la stratégie numérique culturelle nationale » passe de 520.000 (budget voté 2018) à 800.000 euros (projet de budget 2019).

200.000 euros sont prévus pour la mise en œuvre du plan de développement culturel « KEP 1.0 ». Un premier atelier de travail au sujet des mesures 15 (Redéfinir la politique de subventionnement assurée par le Ministère de la Culture en charge de l'animation et de la structuration de la vie culturelle) et 60 (Créer un Fonds pour la création artistique et culturelle de type « Arts Council ») est organisé le 21 mars 2019 au CCRN Neimënster.

Dépenses en capital

Au niveau des dépenses en capital, il y a lieu de mentionner :

- La dotation à la Rockhal qui passe de 350.000 à 550.000 euros ;
- La dotation au TNL de 203.000 euros qui sert à financer la mise en conformité de ses équipements ;
- L'alimentation du fonds pour les monuments historiques qui passe de 6.800.000 à 10.500.000 euros, destinée à financer la mise en valeur d'une série de sites, parmi lesquels figurent les Ardoiseries de Martelange et le Château de Beaufort.

Travaux d'infrastructure

Finalement, au niveau des travaux d'infrastructure, relevant du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, il y a lieu de citer :

- l'aménagement de la Rotonde 2 (estimé à 18.500.000) ;
- la rénovation de la Villa Louvigny (estimée à 25.000.000 euros). A ce sujet, il est précisé que le Ministère de la Santé est déjà à la recherche de nouveaux locaux.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les points suivants :

- Le transfert de l'enseignement musical vers le Ministère de l'Education nationale semble plus cohérent, dans la mesure où il facilitera la création de synergies entre les écoles fondamentales et les écoles de musique. Le Ministère de la Culture continue d'être lié par des conventions aux conservatoires et à l'UGDA.
- L'ALAC continue à assurer, entre autres, la gestion de « luxembourgticket », « culture.lu » et « creative europe desk – culture ». A titre provisoire et pour des raisons de facilité, elle est en charge de l'organisation de la participation à la Frankfurter Buchmesse. Cette mission sera confiée à terme à l'Arts council.
- Le nombre de visiteurs des Rotondes affiche une progression stable.
- La discussion autour de la création de la Galerie nationale d'art luxembourgeois (« GAL ») doit être détachée du bâtiment. Si l'idée est jugée intéressante, il faudra d'abord évaluer les besoins.
- En se référant à sa réponse à la question parlementaire n°0130, Mme la Ministre se déclare prête à soutenir l'idée d'un Musée de Police.
- Le budget d'acquisition du MUDAM, initialement fixé à 620.000 euros a été considérablement baissé en 2014 (à 100.000 euros) pour rejoindre le niveau de 500.000 euros en 2018 et de 580.000 euros pour le projet de budget 2019. Le but étant de renouer voire de dépasser le niveau historique.
- De nouvelles compétences sont en train d'être créées au sein du Ministère de la Culture. Ainsi, il est prévu de développer le volet du travail pédagogique dans les différents instituts culturels. Par ailleurs, une personne est en charge du volet des communes. Il s'agit de dresser un état des lieux, de détecter des besoins et de veiller à instaurer une certaine cohérence dans la politique de subventionnement.

4. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 14 mars 2019

La Secrétaire-administrateur,
Carole Closener

La Présidente de la Commission de la Culture,
Djuna Bernard

Annexe : Projet de budget 2019 du Ministère de la Culture

Projet de budget 2019 du Ministère de la Culture

	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Projet de budget 2019	Var° 2018/2019	Var° en%
Ministère						
Frais de fonctionnement	54 719 625	57 037 046	65 416 785	74 912 404	9 495 619	14,5%
Dépenses en capital	7 963 750	9 045 151	13 472 009	12 812 400	-659 609	-4,9%
Total A:	62 683 375	66 082 197	78 888 794	87 724 804	8 836 010	11,2%
		5,4%	19,4%	11,2%		
Services à gestion séparée						
Frais de fonctionnement	55 038 956	57 765 080	61 925 625	57 178 499	-4 747 126	-7,7%
Dépenses en capital	423 621	415 976	295 300	290 390	-4 910	-1,7%
Total B:	55 462 577	58 181 056	62 220 925	57 468 889	-4 752 036	-7,6%
		4,9%	6,9%	-7,6%		
TOTAL MINISTERE (C=A+B) :	118 145 952	124 263 253	141 109 719	145 193 693	4 083 974	2,9%
		5,2%	13,6%	2,9%		

	D	F
Budget rectificatif 2019	-5 532 724	
Frais de personnel du Ministère de la Culture		16 144 945
Budgets transférés vers le Ministère de l'Education Nationale	15 499 200	
<i>Commissariat à l'enseignement musical</i>	121 625	
<i>Mesures en faveur de la langue luxemb. : indemnités pour services de tiers</i>	284 120	
<i>Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses</i>	240 000	
<i>Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles</i>		
Total	10 612 221	E=D+F
TOTAL MINISTERE rectifié (=C+E) :	141 109 719	10 612 221
		10,41%